



Ixelles, 1<sup>er</sup> mars 2019

# Newsletter 2019 n°1

## Résumé des chapitres précédents ...

Chèr(e)s Collègues, chèr(e)s Ami(e)s,

**Beaucoup de psychologues désorientés** quant à leur identité professionnelle et inquiets de leur avenir économique se sont laissé séduire par ceux qui, en toute inconscience, ont suscité la loi De Block : les mêmes qui avaient tenté d'imposer en son temps la loi Aelvoet — un carcan paramédicalisant que l'APPPsy avait réussi à mettre à mal. Une quinzaine d'années de discussions, dont nous avons été les principaux moteurs, avaient abouti ensuite à la loi Onkelinx-Muyllé : un compromis fécond, ouvert sur l'avenir, où *toutes les professions de la santé mentale* allaient trouver un champ d'évaluation, de formation et d'organisation, respectueux de leur identité et de leur complémentarité sans subordination avec la technomédecine des organes. Mais tout ceci semble avoir vécu.

**La loi Onkelinx-Muyllé, vous le savez, a été sabotée.** Bien qu'adoptée par tous les partis de la précédente législature (N-VA et Vlaams Belang exceptés), elle était arrivée trop tard pour qu'on puisse en élaborer les arrêtés d'applications. Ceux-ci ont donc été confiés aux bons soins du gouvernement de Charles Michel dont le parti (MR) avait voté pour ce texte législatif. À peine entrée en fonctions, Madame De Block (VLD) – dont le parti avait lui aussi soutenu le texte – a néanmoins trouvé cette loi «malade» et jugé qu'il fallait la «réparer» — un vocabulaire en soi étrange dans la bouche d'un médecin mais très cohérent avec l'idéologie de la ministre. En fait, il s'est agi d'un carnage où l'*incompétence* n'a cessé de le disputer à la *tricherie* et à la *mauvaise foi*. Je pèse chacun de ces termes.

**La moindre manipulation n'a pas été d'écarter l'APPPsy** du dit «Conseil Fédéral des Professions des Soins de Santé Mentale». En réalité, cette instance - dont nous avons été les initiateurs et les principaux artisans - n'en porte plus que le nom et ne reflète en rien la diversité ni la spécificité des professions du terrain réel. Il est à noter (coquin de sort ?) que la présidente désignée (c'est-à-dire non choisie par ses pairs) de cette instance chargée de mettre en place la loi De Block est Madame Nady Van Broeck. C'est cette psychologue qui assujettit les psychologues au corporatisme médical. Présidente à l'époque de la Fédération Belge des Psychologues (FBP-BFP), elle avait œuvré à l'insu de la plupart de ses collègues du CA (sic) à l'élaboration de la loi Aelvoet. Ceci avait entraîné le départ de l'APPPsy de la FBP-BFP, après que le lapin fût malgré tout sorti du chapeau et que tout débat eut été empêché. Chemin faisant, la réorganisation rationnelle et conviviale de la FBP-BFP par la présidente précédente (Diane Drory, APPPsy) était passée aux as. Aujourd'hui, la boucle est bouclée et

nous voyons à qui le crime profite. Du moins superficiellement. Car il s'agit en réalité d'un désastre pour tous les psychologues en même temps qu'un naufrage annoncé pour l'ensemble du système de santé de notre pays [ j'essaie de décoder les enjeux de fond et la logique des moyens mis en place dans le texte joint ]. Durant cette législature, la Ministre de la Santé a refusé de nous recevoir et n'a répondu à aucun courrier : elle a néanmoins déclaré, devant la Commission de la Santé et dans la presse nous avoir reçus deux fois ! Il nous faudra du temps pour collaborer à la réparation du gâchis clinique, éthique et scientifique opéré par Madame De Block, ses émules et ses inspirateurs.

**Cela dit, nous sommes tout sauf résignés.** Nous avons certes perdu nos divers recours auprès du Conseil d'État et de la Cour Constitutionnelle — des instances qui se sont révélées plus politiciennes que juridiques. Il va falloir continuer à informer celles et ceux qui se sont laissés abuser par la Commission des Psychologues (Compsy). Rappelons-nous que celle-ci avait été instrumentalisée par un petit groupe en mal d'identité pour servir de marche-pied à la Ministre de la Santé. Cela avait débouché sur l'organisation d'un colloque aussi creux que pharaonique au Palais des Congrès de Bruxelles. Jointe à d'autres gaspillages irresponsables, cette gabegie met aujourd'hui en difficulté le fonctionnement même de l'actuelle Commission des Psychologues (licenciements obligés). Pour être tout à fait clair, cette situation est due essentiellement à une partie de l'ancienne équipe : Edward Van Rossen, ancien directeur, Karel De Witte, ancien secrétaire du Bureau de la Compsy et ancien président de la FBP-BFP, Koen Lowet, ancien trésorier, membre actif de la VVKP (*Vlaamse Vereniging van Klinisch Psychologen*) et lobbyiste financé par la FBP-BFP. Notons que ces personnes qui ont œuvré à la paramédicalisation n'ont que peu ou pas d'expérience clinique. Notons aussi que la FBP-BFP n'est pas sortie indemne de ce panier à crabes : elle peine toujours à se trouver un(e) président(e). Notons enfin que la VVKP – principal sponsor de la loi De Block – est en train de tourner casaque : à défaut de prise de conscience sur le fond, les conditions financières lui apparaissent soudain terrifiantes.

**Paradoxalement, ceux qui ont instrumentalisé la Commission des Psychologues** cherchent à présent à la saboter. En effet, le SPF-Classes Moyennes ayant remis à notre instigation un peu d'ordre dans la maison, la Compsy est en passe de devenir - via son *code de déontologie normatif pour chaque psychologue* - un ultime rempart contre la paramédicalisation de tous. C'est bien pour ça que la FBP-BFP et son noyau idéologique la VVKP, qui avait d'abord soutenu officiellement le projet de loi de rénovation démocratique de la Compsy (via la prise de position de Karel De Witte lors d'une réunion des fédérations au cabinet des Classes Moyennes), l'ont fait tout récemment capoter. Ce mot de «paramédicalisation», on le sait, n'est pas un slogan. Dans le modèle De Block, *le psychologue «de première ligne»* (notez le vocabulaire militaro-managérial) *et tout autre psychologue exerçant dans le domaine des soins de santé relève des critères d'organisation comparables à ceux des dentistes. La dimension relationnelle de la profession est totalement ignorée : il s'agit essentiellement d'appliquer des procédures selon des circuits standardisés aisément quantifiables. En même temps, ce psychologue «bénéficiaire» d'un statut d'autonomie professionnelle et de perspective économique infiniment moindre que celui d'un dentiste.* Plus précisément, l'organisation et la rémunération de ses actes s'inscrivent dans la logique managériale des hôpitaux (article 107). Sur prescription d'un généraliste, le patient (exclusivement un(e) citoyen(ne) entre 18 et 65 ans), bénéficie au maximum de deux fois quatre séances par an (cas grave) à 11 € l'unité. Le solde des 45 € par prestation est remboursé ultérieurement au *psychologue clinicien agréé*

«de première ligne» par l'INAMI. Soulignons que ce nivellement paramédical par le bas, non seulement témoigne d'une totale ignorance de la réalité du travail clinique mais qu'il risque de mettre à mal d'autres psychologues pour «exercice illégal des soins de santé» (psychologues du travail et des organisations).

**Notons enfin que le «psychologue agréé» en matière clinique** ou psychothérapeutique, sur base de seuls compléments universitaires, sera forcément peu, pas ou mal formé. Or, le travail de «première ligne» avec des gens souffrant de troubles apparemment «modérés» (*angoisse, dépression, dépendance à l'alcool*, précise la Ministre de la Santé ) relève de tout sauf de psychologues et de généralistes sans réelle formation. Il s'agit tout au contraire d'un dépistage capital tout en nuance qui exige expérience et formation — beaucoup plus autrement dit qu'un «agrément en psychologie clinique». Le dit *Conseil Fédéral des Professions des Soins de Santé Mentale* tente bien sûr d'élaborer des critères de formation académiquement crédibles mais – sauf miracle budgétaire – ils n'appartiennent pas à l'espace du possible. Cela supposerait en effet un refinancement massif des Facultés de Psychologie qui n'est pas à l'ordre du jour. Sans même s'attarder sur le côté lacunaire des stages des étudiants en psychologie et sur l'aspect fantomatique de leur supervision, il est clair que les Facultés n'arrivent plus à assurer le «service minimum». Vu le manque de personnel académique, les examens se voient réduits à des QCM (questionnaires à choix multiples traités par ordinateur) : c'est-à-dire à la négation même de la réflexion critique, de l'évaluation rigoureuse et de la transmission universitaire. Cela dit et en paraphrasant Karl Kraus (un polémiste viennois qui brocardait la psychanalyse), on pourrait dire que *«la loi De Block est cette maladie qui se prend pour son propre remède»*. Un remède aussi coûteux que toxique. Car la «réparation» de la loi Onkelinx-Muylle selon Madame De Block détruit ce qui existait déjà, fonctionnait bien, et qu'il était facile d'améliorer et d'étendre sans aventure budgétaire aucune. Ainsi, une formation sérieuse - autofinancée - à la psychologie clinique et à la psychothérapie existe déjà via les *Troisièmes Cycles* rattachés aux universités. Des instituts privés, établis de longue date, dispensent une formation postuniversitaire particulièrement exigeante (par exemple, l'IFISAM, Institut de Formation à l'Intervention en Santé Mentale). Plus fondamentalement, au sein des *Services de Santé Mentale* (SSM), des praticiens bien formés, travaillant en équipes interdisciplinaires et spécialisées dans la proximité géographique des usagers, assurent depuis longtemps l'accueil de patients de tous âges aussi bien en première ligne que sur le long terme.

**Malheureusement, la Ministre de la Santé et ses partenaires** du gouvernement fédéral détestent le Service Public. De même, semble-t-il, pour Madame Alda Greoli (Ministre de l'Action Sociale et de la Santé en Région Wallonne) qui semble vouloir copier sa grande sœur. À moins qu'elle ne trouve directement son inspiration dans les rapports kafkaïens du KCE ? Tout acquis à l'idéologie managériale, le Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé vient encore de démontrer sa méconnaissance militante du domaine de la santé mentale, en proposant aux professionnels concernés de répondre à une enquête qui ressemble plutôt à une campagne de marketing pour un produit déjà emballé. Dans ce sillage, où la concertation n'est jamais que cosmétique, Madame Greoli est en passe de saccager une dynamique de santé publique nourrie d'une longue expérience de terrain. Comme l'écrit Alain Rozenberg (vice-président de l'APPPsy) à ses collègues de la FéWaSSM (Fédération Wallonne des SSM), *«Il me semble urgent que nous portions attention à l'orientation prise par l'APD [avant-projet de décret soumis au parlement wallon]»* qui n'apparaît qu'en filigrane, tapie dans quelques

*recoins du texte. Pour le dire de manière trop ramassée, je trouve d'une part que cette nouvelle orientation confond santé mentale et psychiatrie. D'autre part, elle ouvre à un risque de transformer progressivement le soin en marchandise. De plus, elle nous fait passer discrètement du rôle de clinicien avec toute la dimension de soin et de la temporalité nécessaire à celui-ci à celui d'expert-évaluateur, réduit l'accessibilité de nos institutions et l'inconditionnalité de son accueil généraliste et, par-là, nous positionne comme acteurs de deuxième ligne.»*

**Quoi qu'il en soit, Madame De Block a dégagé un budget** de 22 500 000 € pour lancer son produit le 1<sup>er</sup> mars. Il devrait bénéficier à plus ou moins 120 000 personnes qui, avec l'autorisation d'un médecin à la compétence usurpée, auront accès à un psychologue à la formation non garantie. Memento : tout médecin non formé en la matière a, selon la loi De Block, le droit de pratiquer tous les actes de la psychologie clinique. Évitions néanmoins de tomber dans un piège passéiste : si les actes sont mal exécutés, la procédure pourra être reprise l'année suivante avec d'autres techniciens qui auront pris connaissance du dossier. Nous ne sommes plus au temps de l'idéalisation coûteuse de la «relation thérapeutique» par la psychanalyse (transfert ?), ni de la fétichisation hypocrite (hippocratique ?) du «secret professionnel». Notre santé aurait-elle quelque chose à cacher ? D'autres pourraient objecter que plus de 22 000 000 € c'est beaucoup pour des soins psychiques sans suivi assuré, et qu'il est discutable de les avoir rognés (entre autres) sur la formation et la prévention en matière de cancer, le séjour en maternité et l'aide médicale urgente (AMU). D'autres encore auraient préféré voir affecter cet argent au renforcement du cadre de SSM aux listes d'attentes infinies et où certains patients auraient payé 0 € le temps qu'il faut plutôt que 4 ou 8 fois 11 € sans prolongement possible. D'autres psychologues cliniciens enfin (les pires ?) semblent rechigner à devoir s'inscrire dans un réseau hospitalier pour pouvoir bénéficier chez eux d'un salaire à 1€ la minute. Mais à tous ceux-là, Maggie De Block - qui a retenu les leçons d'Aldi - oppose l'argument qui tue : elle fait confiance à la sagesse du patient qui «*choisira s'il préfère payer 11 euros ou 60 euros pour une séance*» (Belga, 26 février 2019). Belle leçon de démocratie !

## **PUBLICITÉ**

**Pour les mécréants, les impénitents, les derniers fous de Dieu**  
**l'APPPsy organise une matinée de déradicalisation le samedi 23 mars prochain**  
**(voir affiche jointe).**

**Certain(e)s nostalgiques en effet semblent s'obstiner à penser (terme en soi problématique)**  
**qu'il est excessif de payer de la disparition du secret professionnel le générique pack-santé-**  
**mentale de Maggie De Block.**

**Rappelons-nous que l'APPPsy regroupe des cliniciens formés à la psychanalyse.** Fédération nationale reconnue, c'est aussi la seule association belge à ne regrouper que des psychologues cliniciens psychothérapeutes. C'est d'ailleurs à ce titre que lui a été refusée la candidature au Conseil Supérieur des Professions de la Santé Mentale dont elle avait été l'initiatrice. La raison en est simple : la tâche principale du Conseil est d'élaborer les critères d'agrément du psychologue clinicien et du psychologue psychothérapeute. Or, n'étant constituée que de

psychologues cliniciens psychothérapeutes, l'APPPsy est manifestement trop spécialisée pour pouvoir déposer sa candidature au Conseil Supérieur (sic), contrairement à l'Association des médecins spécialisés en géro-psychoiatrie dont la candidature est, elle, recevable (sic). Comme le disait Lord Robert Baden-Powell, fondateur du scoutisme : *«Il faut croire aux cinq pour cent de bon qu'il y a chez le pire des garçons»* : Maggie De Block, Nady Van Broeck, le Conseil d'État sont souvent décriés, mais il faut leur reconnaître un incontestable talent en matière de «blagues belges».

**À la lecture de ce qui précède**, certain(e)s auront pu croire à quelque incohérence politique voire à une fragilité intellectuelle dans le chef de notre héroïne préférée. Il n'en est rien. La confusion s'éclaire et le saccage du champ professionnel de la santé mentale prend tout son sens si l'on considère que la transformation de la relation clinique en procédure de soin, sa segmentation en actes aisément quantifiables, la standardisation des troubles et des interventions, l'interchangeabilité programmée des acteurs, l'homogénéité managériale avec la gestion des entreprises hospitalières, permettent un contrôle financier facile et une prise en main rapide, le jour – tant attendu par certains – où *l'essentiel des soins de santé et de la solidarité sociale se verront privatisés et rendus à un statut marchand quelconque permettant spéculation et investissement*.

**Voici où nous en sommes**. Pour approfondir tout ceci, ne pas nous laisser formater par les prescrits de la techno-médecine managériale des organes, et penser aux modalités de résistance les plus efficaces, le CA de l'APPPsy vous donne rendez-vous *le samedi 23 mars*. Agissant à partir d'une identité fondée dans l'anthropologie psychanalytique, l'APPPsy est une fédération de psychologues qui n'a que faire de combats corporatistes. Ce qui nous importe, c'est une éthique de travail où *la parole, la relation et le secret professionnel* trouvent leur juste place, et où la formation ne se réduise pas à un cursus universitaire. Beaucoup de non psychanalystes partagent ce souci. Ce à quoi nous tenons, c'est à ne pas confondre les maladies qui font souffrir avec les souffrances qui rendent malades (voir le burnout), ni la santé mentale avec la normalité. Ici aussi, une foule de collègues peuvent se reconnaître. De même que dans la volonté pour construire et maintenir un cadre de travail qui ne fasse pas l'impasse sur l'équation *santé sociale - santé mentale*.

**Le Bureau et moi-même sommes conscients** de ce que la communication de l'APPPsy a été lacunaire ces temps derniers. Beaucoup de facteurs sont en cause : piratage et reconstruction toujours en cours de notre site informatique (certains manifestement ne nous aiment pas), vieillissement des cadres, difficulté d'une relève, excès de travail, etc. Le fait est que nous avons besoin de votre engagement à nos côtés. **À un autre niveau, notre seule ressource ce sont vos cotisations**. Or, nos combats juridiques se sont avérés coûteux. **Ceci est donc aussi un «discret rappel»**.

Bien cordialement à toutes et à tous,

Francis Martens





**Samedi 23 mars 9h15-13h**  
**exposés et débats**

## **Secret professionnel, secret de Polichinelle ?**

**Patients, psychologues, professionnels de la santé mentale  
 en état d'urgence**

**Francis Martens**, psychologue, président de l'APPPsy  
*Loi de Block : logique de la confusion*

**Gérald Deschietere**, psychiatre aux cliniques universitaires Saint-Luc, chargé de cours à l'UCL  
*Quand l'hygiène néolibérale éventre les enceintes de la santé mentale*  
 Discutante : **Geneviève Cool**, coordinatrice des psychologues aux cliniques Saint-Luc

**Jacques Fierens**, avocat, professeur aux universités de Liège, Louvain et Namur  
*Le psychologue, Socrate et les grenouilles*  
 Discutant : **Alain Rozenberg**, vice-président de l'APPPsy

**Geneviève Monnoye**, coordinatrice «éthique et déontologie» de l'APPPsy  
*Le psychisme serait-il un organe ?*  
 Discutant : **Jean Daveloose**, membre du CA de l'APPPsy

*Avec la participation d'***Olivier Markowitch**, expert en sécurité informatique  
 professeur à l'ULB

### **Modérateurs**

**Tigran Tovmassian**, responsable de l'Unité Psychotraumatisme, SSM Chapelle-aux-Champs  
**Martine Vermeulen**, présidente de l'Union Professionnelle des Psychologues, UPPsy-BUPsy

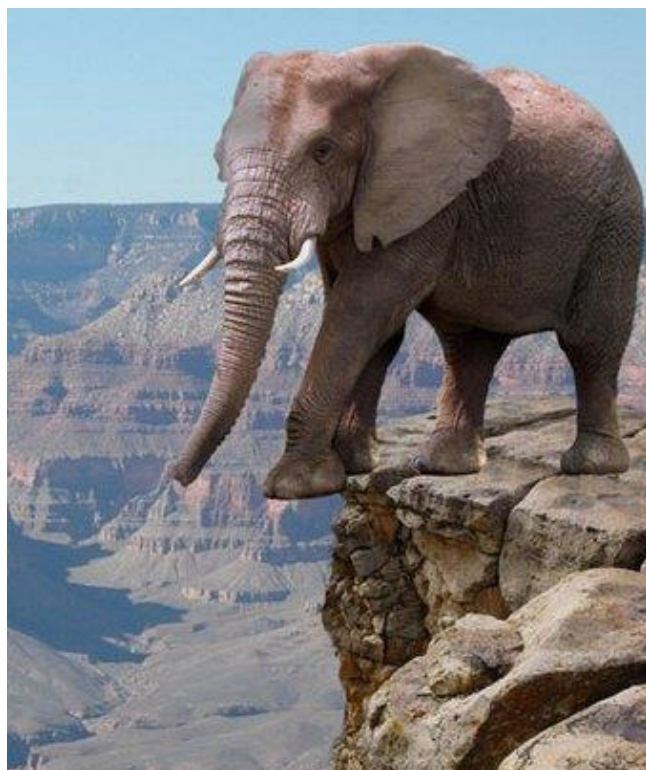
### **Pavillon des conférences**

**19, Clos Chapelle-aux-Champs, 1200 Bruxelles**  
**métro Vandervelde**

*Participation aux frais : 10€ ; étudiant(e)s 5€ ; gratuité pour les membres de l'APPPsy*



# Garde-fous



*L'utopie est comme l'étoile polaire : inutile de l'atteindre pour ne pas perdre pas le nord*

En 2016, Donald Trump est élu par une minorité de citoyens démunis qui espèrent aveuglément un «changement» et le retour de la «grandeur». En 2017, un référendum à fleur de peau précipite le Royaume-Uni dans l'aventure du Brexit. Il y a quelques semaines, désespérant de l'État, les Gilets Jaunes bloquent les routes. Des casseurs en profitent pour libérer leur rage. Mis en perspective, l'accès de fièvre britannique tout comme le coup de théâtre américain ressemblent plus à une réaction auto-immune (un scénario où le corps, croyant se protéger, s'attaque lui-même) qu'à un choix politique. Trump, de son côté, n'est pas qu'une aberration du mécanisme électoral américain : c'est le déchet toxique prévisible d'une démocratie supplantée par une oligarchie financière, et d'un système qui n'a que faire du lien entre les humains ni de l'avenir de la planète. Avocat de l'amiante et du charbon, négationniste climatique, renégat des accords de Paris et des autres, le président n'est pas pour autant climato-sceptique : cela impliquerait un minimum d'argumentation. Il s'agit plutôt d'un spécimen cynique du *capitalisme financier mondialisé dérégulé* où sombre le néolibéralisme contemporain sous prétexte d'autorégulation du marché et par haine de l'État. Cette spéculation sans entrave ne boude pas le protectionnisme quand elle y trouve intérêt, mais il ne s'agit en réalité que de prédation sans frontière, fonctionnant sur le mode du «tout et tout de suite», sans souci de la vulnérabilité du tissu social ni de la fragilité des équilibres naturels, avec pour seule devise : «Après moi le déluge».

**Le *capitalisme industriel* n'était pas tendre** – toute protection sociale a été enlevée de haute lutte – mais il plaçait la production de biens et de services avant celle des dividendes. Ces derniers selon la CGT

ont quintuplé en 25 ans, au prix notamment d'une réduction des coûts de production. D'une part en «rationalisant» le travail via sa délocalisation dans des zones déshéritées échappant à la sécurité sociale. D'autre part en éludant l'impôt — source principale de la solidarité collective. Une telle rationalisation, qui invite chacun à devenir «entrepreneur de soi-même» (uberisation du travail), repose sur divers postulats idéologiques, tels le «ruissellement» de la richesses des nantis sur les autres et l'«évidente supériorité» - jamais démontrée - du Privé sur le Public. De plus, à la manière d'une pyramide de Ponzi, un tel mécanisme ne peut prêcher - jusqu'à son effondrement - que la «croissance» sans limite et la consommation à outrance — sans souci des capacités de l'emprunteur (crise des subprimes) ni de celles des ressources planétaires (raréfaction de l'eau). La priorité accordée aux plus-values apparaît crûment dans les réductions de personnel imposées à des sites de production rentables mais susceptibles de rapporter plus — ou dans des fermetures d'usines pour doper la Bourse. Plus généralement, quand la libre concurrence mondialisée met une entreprise en difficulté et que le salaire pèse lourd dans la balance, les conditions de travail se dégradent. Obligés à plus de productivité, ceux qui ont échappé au licenciement ne voient plus en leurs collègues que des rivaux. Le burnout entre en scène. La solidarité s'effiloche. La méfiance s'installe et le sentiment d'impuissance débouche sur la désignation de boucs émissaires : les migrants font l'affaire.

Plus insidieusement, le *New Public Management* s'efforce d'appliquer aux Services Publics les critères d'efficacité d'une logique vouée à l'augmentation des seuls profits financiers. Peu importe la rentabilité sociétale d'une institution. Le slogan veut qu'un hôpital, une université, soient des «entreprises comme les autres» et que leur évaluation relève des mêmes critères managériaux. Les conséquences de cette marchandisation sont déléteres. À Bruxelles, le délabrement kafkaïen du Palais de Justice symbolise à lui seul la souffrance entretenue des magistrats et la dégradation programmée d'institutions soumises à des normes de «productivité» sans rapport avec leurs missions. Mais sans doute le SPF-Justice bénéficie-t-il d'un traitement particulier : avec leur manie d'imposer le respect des formes, de produire sans cesse jugements et «arrêts», les juges constituent des obstacles tenaces à la circulation dérégulée des flux financiers. Le budget de la santé de son côté est élevé et l'idéologie managériale tente d'y remédier. De ce point de vue, la détérioration des conditions de travail en milieu hospitalier et l'incohérence têtue de la Ministre de la Santé apparaissent limpides. En effet, mettre à mal le secret professionnel (une garantie démocratique majeure), imposer aux psychologues les procédures de la techno-médecine des organes, standardiser la relation clinique, pénaliser l'aide médicale urgente, segmenter et quantifier les actes pour mieux les contrôler, permet le moment venu de transférer l'ensemble du système «clef sur porte» sur le marché privé des assurances de santé — en dépit de la dualisation de la médecine et du surcroît de dépenses publiques entraîné par ce genre d'opération (Pays-Bas, 2006).

Dans notre société en rupture de transmission - où il ne reste souvent d'affiliation valorisante qu'à son club de football - *le travail* constitue non seulement un facteur de sécurité économique mais tout autant d'apaisement identitaire et de maillage social. Les entreprises de ce point de vue sont non seulement productrices de biens et de services, de dividendes et de plus-values, mais tout autant de valeur-travail en tant qu'ancrage personnel et collectif. Ne pas en tenir compte (Proximus, 2019) participe de l'incivisme et ouvre la porte à toutes les régressions. D'autant plus que la paresse de la démocratie, en ne cessant de confondre *l'égal avec le même* plutôt que de construire *l'égalité dans la différence* (des fonctions, des générations, des cultures, des genres), excelle à brouiller les cartes. À un point tel qu'une des rares bonnes nouvelles du siècle passé – l'instauration progressive d'une égalité entre les femmes et les hommes – puisse être vécue par des mâles fragilisés comme un péril majeur. De même pour le métissage culturel. Pour les éclopés de l'identité, les orphelins du travail, les exilés de la consommation, la présence «étrangère» apparaît comme un empiètement. Le passage à l'acte raciste ou sexiste est toujours tapi sous la porte. En fait, il s'agit d'une constante anthropologique. La *relation d'emprise* (maîtrise de l'autre) et la *xénophobie* (peur de l'étranger) constituent le réglage par défaut du rapport aux semblables : c'est vers quoi tendent toutes les régressions et c'est de quoi jouent ceux qui attisent



les angoisses identitaires. Ce faisant, ils organisent le malheur de tous car en ces temps extrêmes il n'est d'autre issue que la *solidarité*.

Celle-ci n'a rien d'éthéré. Il s'agit du noyau dur et rationnel d'une éthique de la réciprocité appuyée sur *les conditions de survie* de notre espèce : dépourvue de comportements instinctifs, celle-ci ne doit sa perpétuation qu'à une culture sans pareille de la coopération. La *déficience de l'instinct* cependant impose un rapport intense et prolongé des petits au corps tutélaire des adultes. L'excitation qu'il implique débouche sur un *désir de vivre* marqué du sceau du «tout et tout de suite» — alors que la survie collective exige l'échange et la réciprocité, la patience et la médiation. C'est l'enjeu de toute éducation. De même, c'est le sort de toute culture d'avoir à concilier «pulsion» et «civilisation» (Freud). Or, il apparaît que le «tout et tout de suite» du capitalisme financier dérégulé - qui fonctionne sur un mode pulsionnel débridé - impose sa loi. Idéologiquement, la solidarité devient un délit. En même temps, les indices sociétaux témoignent de la ruine du tissu social alors que les marqueurs écologiques annoncent des bouleversements climatiques et migratoires sans précédent.

Réduite à un «grand marché», l'Europe abdique toute ambition politique. Corrélée en premier avec la solitude, en second avec le chômage, la dépression est en passe de devenir la première cause d'invalidité au monde (OMS). Le suicide au travail explose. L'euthanasie pour «fatigue de vivre» sert de prime de départ à ceux qui ne veulent plus rester (MRS). Climatiquement, selon le GIEC, il ne reste que douze ans pour inverser la tendance. Humainement, selon toute apparence, la violence planétaire qui s'annonce risque d'être sans merci. Que faire sinon s'atteler à l'optimisation et à la redistribution des ressources ? Que choisir sinon l'austérité plutôt que les chimères de la «croissance» ? Qu'inventer sinon une démocratie libérée de la démagogie et du carriérisme politique ? Qu'espérer sinon l'avènement d'un État capable de trancher, planifier, cadrer, tout en soutenant l'initiative et la créativité ? Utopie ? Sans aucun doute. Mais avons-nous d'autre choix qu'entre l'utopie et le gouffre ?

Francis Martens \*  
31 décembre 2018

<https://www.lalibre.be/debats/opinions/notre-societe-est-en-rupture-de-transmission-les-effets-indesirables-du-new-public-management-5c376e5a7b50a60724976418>

\* Psychologue , anthropologue, psychanalyste

Président de la Fédération Nationale des Psychologues Praticiens  
d'Orientation Psychanalytique de Belgique, *APPPsy*

in *La Libre Belgique*  
Bruxelles, 11 janvier 2019